



COMMUNIQUÉ FÉDÉRAL

19 octobre 2019

Une direction aux abois. Des méthodes honteuses !

Les droits de retrait sont entièrement légitimes. La Direction use et abuse du mensonge et des tentatives d'intimidation. Affiché dans les gares, communiqué aux usagers par les applications d'entreprise, asséné dans les médias, la direction invente une "grève sans préavis".

Scandaleux, mensonger, irresponsable : La direction met ses personnels en danger !!!

Au contraire de ces mensonges, les droits de retrait exercés par les agents sont parfaitement légaux, et mis en œuvre tel que le prévoient les articles L 4131 et suivants du code du travail. De même, les mises en demeure de reprendre le travail sont illégales et constituent une entrave au droit de retrait, ce qui est un délit pénal.

La fédération **FO Cheminots** assistera tous les collègues qui voudront faire reconnaître ce délit en justice. Nous alertons tous ceux qui signifient ces mises en demeure en leur nom : en vous demandant de faire cela, la direction vous met en position de répondre personnellement d'avoir commis un délit pénal, punissable de 10 000 euros d'amende multiplié par le nombre de salariés concernés ! C'est l'avis exprimé par les inspecteurs du travail qui ont assistés aux réunions extraordinaires qui ont eu lieu suite aux dépôts de droits d'alerte !

La direction doit répondre sur le fond !

Depuis le début, la fédération **FO Cheminots** dit que l'EAS est dangereux. L'accident survenu le 16 octobre en Champagne-Ardennes l'a prouvé. Si les blessures de l'Agent De Conduite l'avaient empêché d'assurer le couverture d'obstacle, combien de morts y aurait-il eu ?

Nous exigeons la présence d'au moins un ASCT par train, habilité à la fonction d'agent d'accompagnement. L'ADC doit rester sur son cœur de métier : la conduite du train !

A FO comme pour beaucoup de cheminots **on ne plaisante pas avec la sécurité !**

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR !



Contacts Presse **FO Cheminots** :

Philippe HERBECK | Secrétaire Général | 06 18 80 59 54

Daniel FERTÉ | Secrétaire Général Adjoint | 06 38 78 35 61